



## Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

# Activités créatrices et manuelles (AC&M) et Arts visuels (AV) 1P-4P Année scolaire 2023-2024

### Cadre pédagogique

Les Activités créatrices et manuelles (AC&M) et les Arts visuels (AV) s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, par la pratique des différents langages artistiques,
- mobiliser ses perceptions sensorielles,
- explorer diverses techniques plastiques et artisanales en les mettant en pratique,
- rencontrer divers domaines et cultures artistiques.

L'enseignement des AC&M et des AV au cycle élémentaire permet aux élèves d'entrer dans une activité créative et de se familiariser avec différentes techniques artistiques. Cet enseignement comprend aussi un éveil aux divers objets culturels.

### Dotation horaire du domaine Arts et conditions cadre

| 1P         | 2P         | 3P         | 4P         |
|------------|------------|------------|------------|
| 4 périodes | 4 périodes | 6 périodes | 5 périodes |

L'enseignement des AC&M et des AV représente une partie des périodes dévolues au domaine Arts.

L'enseignement des AC&M et des AV est donné par les titulaires de classe.

### Programme

Les AC&M et les AV sont enseignés à travers quatre axes interdépendants : Expression et représentation, Perception, Acquisition de techniques, Culture.

Les élèves découvrent et explorent progressivement la peinture, le graphisme, le découpage et le collage, le traitement de l'image, la construction, le modelage et le textile, produisent et reproduisent des couleurs par mélanges, expérimentent diverses techniques d'assemblage, de fixation, composent des images, découvrent la variété des couleurs, des formes, des surfaces, des types de lignes, des matières.

Les élèves s'exercent à l'usage de différents outils (crayons, stylos, pinceaux, ciseaux, aiguilles) et de matériaux (papier, carton, tissu, plastique, terre), développent leur motricité fine, leur sens de l'observation, leur attention et leur curiosité, acquièrent un vocabulaire sensoriel et affectif pour décrire et exprimer leurs observations et ressentis et apprivoisent la pensée divergente, qui permet l'originalité et l'innovation.

La participation à des projets culturels (exposition, spectacle, etc.) est proposée aux élèves avec pour objectifs de les mettre en contact avec des œuvres de diverses périodes et provenances (patrimoine culturel de l'environnement proche des élèves), en lien avec les techniques, observations et perceptions travaillées en classe, voire d'exposer leurs travaux et réalisations.

### Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* ([edu.ge.ch/enseignement/ep](http://edu.ge.ch/enseignement/ep)).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

## Évaluation

L'évaluation en AC&M et AV porte sur les compétences développées par les élèves au cours de l'année, en fonction des quatre axes du PER ; les compétences relevant de l'axe Culture ne sont pas évaluées pour elles-mêmes et sont intégrées aux activités proposées dans les trois autres axes.

En fin de **3P**, un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative. En fin de **4P**, un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par les élèves, sous la forme d'une appréciation.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.